

Site



Proposition de résolution pour encourager les banques à soutenir l'économie réelle et à ne pas pénaliser les consommateurs.
Déposée par Alain Mathot, Jean Cornil, Guy Coeme, Karine Lalieux, Colette Burgeon

La grave crise qui a secoué et menacé les systèmes bancaire et financier n'est pas due au hasard, à une « mauvaise conjoncture ». Elle est le fruit de pratiques et de comportements qui ont déconnecté tout un système de la réalité économique, qui ont mis sur un piédestal l'autorégulation et la défiance de l'autorité publique, qui ont recherché les profits exorbitants au mépris de risques tout aussi exorbitants.

Cette crise risque de plonger aujourd'hui l'économie mondiale dans la récession et de charrier dans son sillage une grave crise sociale.

Les autorités publiques sont intervenues massivement pour empêcher que le système bancaire et financier ne s'écroule complètement. Ces injections de capitaux énormes, ces offres de garantie d'Etat, parfois ces nationalisations, ne peuvent être interprétées comme une volonté publique de soutenir un système : elles relèvent davantage de la mission première d'un Etat d'apporter la sécurité à ses citoyens.

En empêchant les faillites dans le système bancaire, il s'est agi de protéger, à la fois les épargnants, les travailleurs du secteur bancaire, et l'ensemble des acteurs de l'économie réelle.

Alors que la thérapie de choc prescrite par les autorités publiques pour empêcher la faillite du système bancaire belge est non seulement inédite mais d'une ampleur sans précédent, l'économie réelle, les citoyens et les entreprises, continuent à encaisser les conséquences de la crise financière.

Pour les auteurs de cette proposition, le système bancaire et financier qui porte aujourd'hui une large et grave responsabilité dans le développement et l'exacerbation de la crise économique doit (re)soutenir le développement et l'initiative économique, doit redevenir « le système sanguin de l'économie réelle, celle de la production, de la distribution et de la répartition des richesses¹ ».

Pourtant, après des années où les prises de risques énormes étaient éclipsées par les très hauts rendements à court terme, on peut aujourd'hui redouter une prudence excessive et une espèce de « repli sur soi » du système bancaire.

Prêts hypothécaires menacés par le gel d'avoirs de certaines banques ou par manque de liquidités de certains prêteurs, conditions d'accès plus strictes pour ces mêmes prêts, projets industriels rentables et d'intérêt général qui se heurtent à des portes closes des grandes banques qui hier encore les soutenaient, pme qui se sentent lâchées par leurs banquiers,.... De nombreux témoignages font état de la difficulté tant pour les particuliers que pour les entreprises d'avoir accès au crédit bancaire.

¹ Paul Jorion, « La crise : des subprimes au séisme financier », Fayard, 2008



L'exemple de C-power qui ne parvient pas à décrocher le soutien des banques pour poursuivre le développement éolien en mer du nord est emblématique. Alors que ces investissements dans les énergies renouvelables sont essentiels pour notre environnement, alors qu'ils vont soutenir la création d'emplois, alors que C-POWER engrange déjà des résultats avec la mise en place de six premières éoliennes qui produiront leurs premiers kwh dès le début de semaine prochaine, c'est vraiment d'un manque de responsabilité sociétale des banques que l'on peut parler. Refuser de soutenir de tels projets, c'est refuser de soutenir l'intérêt général et l'économie réelle !

Interrogé en séance plénière de la Chambre² sur les difficultés que rencontre C-Power pour décrocher le soutien financier des banques au développement du parc éolien en mer du nord et sur la nécessité d'obliger les banques qui ont été aidées par les autorités publiques à soutenir l'accès au crédit, le ministre des Finances a expliqué qu'il ne fallait pas s'inquiéter. Que les banques belges bénéficiant de la garantie d'Etat, comme Dexia, ou d'autres susceptibles de la demander, doivent maintenir au sein du groupe le même niveau d'engagement quant aux crédits aux entreprises et aux crédits aux particuliers, notamment le crédit hypothécaire, que le niveau en vigueur le 9 octobre dernier.

Pour les auteurs de cette résolution, cet engagement est loin d'être suffisant.

Alors que les banques doivent assumer leurs responsabilités, comme l'Etat les a prises lorsqu'il s'est porté à la rescousse du système bancaire belge, cet engagement :

- n'est pas contraignant comme le reconnaissait d'ailleurs le Premier ministre³,
- reporte à plus de six mois les premiers rapports sur l'évolution des volumes de crédits octroyés depuis octobre,
- ne concerne que les banques qui bénéficient de la garantie de l'Etat alors qu'il faudrait impliquer tout le système bancaire, ou à tout le moins toutes les banques qui ont bénéficié de l'aide de l'Etat (injections de capital).

Alors que d'autres Etats⁴ ont été jusqu'à exiger, sous peine de nationalisation du secteur bancaire⁵, que les volumes de crédits soient non seulement maintenus mais augmentent même de 3 à 4% en un an, que chaque mois, les institutions bancaires présentent un rapport détaillé sur le volume des crédits octroyés tant aux particuliers qu'aux entreprises, le ministre belge des Finances semble se contenter de limiter l'« obligation non contraignante » d'engagement de maintien du volume de crédit aux seules banques bénéficiant de la garantie d'Etat et de contrôler le respect de cette dernière six mois plus tard !

Pour les auteurs de cette résolution, il faut impliquer l'ensemble du secteur bancaire dans le soutien à l'économie réelle. Il est irresponsable alors que l'on n'est étranger

² Compte rendu analytique, séance plénière, CRABV 52 PLEN 60, p.8

³ ibidem p.6

⁴ cf. la France notamment

⁵ cf. les déclarations du Premier ministre français



ni au développement de la « finance foible », ni à l'exacerbation de la crise économique de se replier sur soi et de refuser de soutenir des projets qui participent au développement économique, à la création d'activités et qui intéressent l'intérêt général.

Cette résolution souhaite que le gouvernement puisse contraindre le secteur bancaire à maintenir au minimum le volume de crédits qui était consenti avant la crise financière et à obliger chaque établissement de crédit à présenter chaque mois au ministre des Finances un rapport détaillé sur le volume des crédits octroyés. Ce rapport doit assurer la distinction entre particuliers et entreprises, et entre les différents types de crédits. Le ministre des Finances doit publier, par institution bancaire, les volumes octroyés. Des sanctions doivent être envisagées s'ils s'avéraient que les établissements de crédit se soustraient à leurs responsabilités.

Les auteurs de la résolution souhaitent également que le gouvernement présente le plus rapidement possible devant le parlement un système de recours pour les particuliers et les entreprises qui se voient refuser des crédits. Ce système devrait faire appel à une structure - indépendante du secteur bancaire, qui étudie la solidité de la demande, sa pertinence, son degré de risque et son lien avec l'intérêt général. Si le dossier est recevable, le système devrait prévoir soit d'obliger les établissements de crédit à l'accepter, soit à constituer un fonds alimenté par l'ensemble des établissements de crédit sur base d'une solidarité intra-sectorielle qui implique les banques systémiques et les banques de gestion de patrimoine des clients particuliers.

C'est l'ensemble du secteur bancaire qui a été pointé du doigt pour ses errements et sa responsabilité dans la crise financière. On peut s'interroger aujourd'hui sur la manière dont celui-ci tient compte de ce qui s'est passé, sur sa responsabilité même.

Il y aurait non seulement une certaine décence mais aussi une simple humilité à ne pas faire payer les errements d'un passé récent aux consommateurs et aux travailleurs du secteur bancaire.

Pourtant, on a pu lire que, certains, dans leur vaste plan de recentrage sur leurs activités de base, annoncent déjà restructuration et augmentation des tarifs pour les consommateurs.

Epaulées à coup de milliards d'euros via des garanties d'Etat ou des injections de capital, les banques sont prêtes à oser retrouver leurs vieux réflexes d'améliorer leur productivité en augmentant la pression sur le consommateur ! Comme si rien ne s'était passé, comme si les banques étaient, aux côtés des épargnants, des victimes passives et innocentes de la crise financière !!!

Les auteurs de cette résolution rappellent quand même qu'en des temps que les banques devaient trouver bien plus doux pour leurs affaires, le secteur dans son ensemble avait du être rappelé à l'ordre par la ministre de la consommation de l'époque qui s'était élevée contre la volonté de faire payer par les consommateurs le simple fait de retirer son propre argent dans un distributeur, même dans un distributeur de sa propre banque.



Ce débat houleux avait débouché sur la conclusion d'un gentleman's agreement conclu en 2004 entre le secteur bancaire et les ministres de la Protection des consommateurs et de l'Economie qui prévoyait notamment que les clients des banques ont la possibilité d'effectuer gratuitement un nombre raisonnable de retraits d'argent de leur compte bancaire dans le cadre de la gestion globale du compte.

Cet accord était valable pour 2 ans et s'inscrivait dans le cadre de la transposition de la directive SEPA qui doit faciliter le recours au paiement par voie électronique. La directive avait été le prétexte pour le secteur bancaire d'augmenter ses tarifs.

Aujourd'hui, la crise financière sert cyniquement de nouveau prétexte pour ces augmentations des frais bancaires pour les consommateurs. Le contexte actuel oblige au minimum à prolonger le gentleman's agreement, dépassé depuis 2 ans déjà, mais surtout à l'actualiser rapidement.

Les auteurs de cette proposition demandent au gouvernement de négocier avec l'ensemble du secteur bancaire un nouveau gentleman's agreement qui interdit toute augmentation tarifaire pour le consommateur avec comme base de référence le mois de septembre 2008.

Proposition de résolution

Considérant que la crise financière internationale va provoquer et exacerber une crise économique et sociale,

Considérant que les secteurs bancaires et financiers portent une lourde responsabilité dans cette crise,

Considérant que le secteur bancaire a été massivement soutenu par les autorités publiques pour empêcher de plonger tout une économie dans la faillite,

Considérant que le secteur bancaire doit retrouver un sens de la responsabilité sociétale et se recentrer sur ses activités de base,

La Chambre demande au gouvernement :

- de contraindre le secteur bancaire à maintenir au minimum le volume de crédits qui était consenti avant la crise financière,
- d'obliger chaque établissement de crédit à présenter chaque mois au ministre des Finances un rapport détaillé sur le volume des crédits octroyés. Ce rapport doit assurer la distinction entre particuliers et entreprises, et entre les différents types de crédits,
- de rendre public, institution bancaire par institution bancaire, le rapport mensuel décrivant les volumes de crédit octroyés,
- de prévoir un système de sanctions s'ils s'avéraient que les établissements de crédit se soustraient à leurs responsabilités,



- de présenter le plus rapidement possible devant le parlement un système de recours pour les particuliers et les entreprises qui se voient refuser des crédits. Ce système devrait faire appel à une structure - indépendante du secteur bancaire, qui étudie la solidité de la demande, sa pertinence, son degré de risque et son lien avec l'intérêt général. Si le dossier est recevable, le système devrait prévoir soit d'obliger les établissements de crédit à l'accepter, soit à constituer un fonds alimenté par l'ensemble des établissements de crédit sur base d'une solidarité intra-sectorielle qui implique les banques systémiques et les banques de gestion de patrimoine des clients particuliers,
- de prolonger immédiatement le gentleman's agreement du 9 février 2004, dépassé depuis 2 ans déjà,
- d'entamer de nouvelles négociations avec l'ensemble du secteur bancaire un nouveau gentleman's agreement qui interdit toute augmentation tarifaire pour le consommateur avec comme base de référence le mois de septembre 2008,

A. PATHOT

J. CORNIL

G. COENE

R. LA LIEUX

C. BURGEON